



ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Code RNCP : 36004
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ
DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 01-09-2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION D.E.A.E.S

Acquérir les compétences professionnelles pour exercer le métier d'AES dans tous ses champs d'intervention : à domicile comme en structure, auprès d'un public de tout âge.

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

La formation se déroule sur un 1 an en alternant formation théorique et formation pratique.

Enseignement théorique :

630h au centre de formation pour étudier 5 blocs de compétences + 3 jours de formation sur les gestes et soins d'urgence (AFGSU de niveau 2)

Formation pratique (stages ou apprentissage) :

840h en milieu professionnel, ce nombre d'heure peut varier en fonction de la situation des apprenants

EQUIVALENCES, PASSERELLES ET ADAPTATION DE PARCOURS

Les diplômes déjà obtenus peuvent ouvrir droits à des dispenses et allègements de formation, faisant évoluer la durée et le rythme de formation. Nous contacter pour plus de renseignements.

La formation est accessible par blocs de compétences.

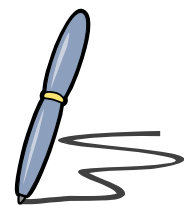
LE MÉTIER D'A.E.S.

L'accompagnant éducatif et social (AES) accompagne au quotidien des enfants, adolescents ou adultes, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

L'AES prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité et doit permettre à la personne qu'il soutient d'être actrice de son projet de vie.

Les lieux d'intervention de l'AES sont très larges : il peut intervenir à domicile (SAAS, SSIAD, etc.), en établissement social ou médico-social (EHPAD, MAS, FAM, IME, ITEP, MECS, etc.), dans des structures d'accueil de la petite enfance, dans des établissements scolaires (accompagnement des élèves en situation de handicap).

QUI PEUT S'INSCRIRE À LA FORMATION ET COMMENT ?



PRÉREQUIS

- Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.
- Etre âgé de 18 ans avant la fin de la formation.
- Les structures de stage et d'apprentissage peuvent exiger d'être à jour dans ses vaccinations obligatoires et de fournir un bulletin n°3 du casier judiciaire.



DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Envoi des informations sur la formation et des modalités d'accès à la formation au maximum dans les 15 jours après le 1er contact.



MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Dépôt d'un dossier de candidature avec : CV, lettre de motivation, photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, photocopie des diplômes déjà obtenus,
- Entretien de positionnement ou une épreuve orale sur la motivation, le projet professionnel et la capacité des candidats à s'engager dans la formation

Les dépôts des dossiers de candidature sont acceptés jusqu'à 15 jours avant le début de la formation. 15 places sont ouvertes à chaque session.



ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Les locaux sont desservis par les transports en commun (bus) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des adaptations pédagogiques sont possibles pour les personnes en situation de handicap et/ou avec des difficultés d'apprentissage.



TARIFS

Le tarif horaire est de 9,60€ + frais d'inscription. Le nombre d'heures est défini en fonction du parcours de formation adapté au profil de chaque stagiaire.

La formation est gratuite pour l'apprenti, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont dépend l'employeur, sans reste à charge pour l'employeur. Les éventuels frais d'hébergement, de repas et de transport restent tout ou partie à la charge de l'apprenti.



FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) et contacter votre conseiller Pôle Emploi/Cap Emploi pour le complément
- Bénéficier du plan de formation de votre entreprise (PFE)
- Recourir au contrat de professionnalisation, ou au dispositif Transition Pro
- Contrat d'apprentissage

Nous consulter pour connaître les possibilités de financement les plus adaptées à votre situation

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION D.E.A.E.S

BLOC DE COMPETENCES 1

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112h)

- Analyse de la situation et des besoins de la personne
- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Participation au maintien/développement de l'autonomie de la personne
- Prévention des risques de la vie quotidienne
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques dans l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

VALIDATION

Epreuve écrite de 2h
Etude de cas pratique
(coef 2)

Epreuve orale de 30 min
Présentation d'un dossier de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue en stage (coef 1)

BLOC DE COMPETENCES 2

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)

- Organiser des activités
- Règles d'hygiène, de sécurité de base et tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne
- Adaptation de l'action au lieu d'intervention et à la personne
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques dans l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

Epreuve orale - étude d'un cas pratique (tirée au sort) puis présentée dans un jury 1h00 (30 min préparation et 30 min oral)

BLOC DE COMPETENCES 3

Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)

- Communication avec la personne et son entourage
- Soutien et facilitation de l'expression des personnes accompagnées
- Activités collectives
- Prévention des risques dans la réalisation des activités de groupe

Epreuve orale de 30 min
Présentation d'un dossier de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue en stage

BLOC DE COMPETENCES 4

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147h)

- Positionnement professionnel
- Posture professionnelle

Epreuve orale de 30 min
Présentation d'un dossier de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue en stage

BLOC DE COMPETENCES 5

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h)

- Transmission des informations
- Complémentarité avec les autres intervenants
- Démarche qualité et gestion des risques
- Travail en équipe
- Prévention et gestion des risques pour le stagiaire lui-même

Epreuve écrite de 1h30

ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉUSSITE DES EXAMENS



Préparation à la certification

- Accompagnement personnalisé pour les écrits professionnels
- Examens blancs et révisions
- Entretiens réguliers pour pallier aux difficultés éventuelles

Préparer son avenir

- Atelier CV, lettre de motivation, conseil sur projet professionnel

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



La formation se déroule en alternance, les apprenants acquièrent une véritable expérience professionnelle au cours de leur cursus.

Pour développer les savoirs et savoir-faire mais aussi les savoir-être, nous utilisons une pédagogie active basée sur le vécu en entreprise, des échanges et des débats, des mises en situation sur des plateaux techniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION



L'obtention du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social se fait après **validation des 5 blocs** de compétences (note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque bloc), **de l'AFGSU** (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence - niveau 2) **et de l'acquisition totale d'une liste de compétences professionnelles à développer en stage.**

La validation est partielle en cas de non validation d'une ou plusieurs de ces conditions.

Un bloc validé est acquis définitivement.



CONTACTS



LYCEE PROFESSIONNEL
CENTRE DE FORMATION CONTINUE ET UFA
684 RUE DE LA MAIRIE
88270 HAROL

Contact du lundi au vendredi
de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 16:30



03 29 66 84 23



www.leap-harol.fr



harol@cneap.fr

ET APRÈS LA FORMATION ?

Poursuite d'études possibles (DEME, DETISF, AVF, etc.), passerelles vers les diplômes d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Insertion rapide possible dans la vie active